

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes & Charron
113 Route de La Rochelle
17230 MARANS

COMITE SYNDICAL du 04 octobre 2023 – 15h00
PROCES VERBAL

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 04 octobre, à 15 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Ferrières,
Présents : 4	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 26 septembre 2023.

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Vice-Président</i>	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i> <i>Président</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie</i>	Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François</i>

Etaient absents :

Monsieur BODIN Jean-Marie <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

Monsieur ROBLIN désigne Monsieur Romuald QUIRION en tant que secrétaire de séance.

I. Approbation du compte-rendu du 30 juin 2023

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2023.

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

II. Délibération CS 2023-04-01 - Communication des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions (annexe 2,3 et 4)

A PRIS CONNAISSANCE des décisions prises par le Président :

- Décision 2023-01 du 03 Août 2023 relative au devis RIEM n°2023-CA061 pour des barrières de sécurité concernant les digues « des Loges » et « Bas Bizet » - Montant : 9564.00€
- Décision 2023-02 du 03 Août 2023 relative au devis RIEM n°2023-CA054 pour du broyage après printemps concernant les digues des « Mizottes », « des Loges » et « Bas Bizet » - Montant : 6336.00€
- Décision 2023-03 du 03 Août 2023 relative au devis RIEM n°2023-CA069 pour le débroussaillage manuel de 7 ouvrages - Montant : 984.00€

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

III. Délibération CS 2023-02-02 – Avenant à la convention du 12/07/2023 relative au suivi topographique et analyse de la digue ouest côté Curé – Phase 1 (annexe 5, 6 et 7)

- VALIDE le montant du devis d'étude évalué à **10 240.00€**,
- AUTORISE le Président à signer le devis d'étude,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'UNIMA,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

IV. Délibération CS 2023-04-03 – Rebouchage des fissures - SYRIMA (annexe 8 et 9)

- VALIDE le montant du devis évalué à 2 784.00 €,
- AUTORISE le Président à signer le devis d'étude,

- DONNE pouvoir au Président pour agir en lieu et place du SYRIMA
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

V. Délibération CS 2023-04-04 – Travaux de Terrassement suite à la VTA d'octobre 2022 (annexe 10)

- VALIDE le montant du devis d'étude évalué à 13 839,60 €,
- AUTORISE le Président à signer le devis d'étude,
- AUTOTRISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes

Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fin de séance : 16h30

Le Président



Le secrétaire de séance

